

## Compte rendu de la séance du 4 juin 2018

**PRESENTS** : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - FONTAINE Christian – GIROD Françoise - ROCHE Philippe — COTE Cécile JAYR Jacqueline - DELORME Bertrand

**ABSENTS EXCUSES** : BEAUDET- Florence - FALAISE Jean-Jacques - BERGHMANS Laurence - CHENE Lydie - BONNARD Yvon

**ABSENTS** :

**Date de la convocation** : 25 avril 2018

**Secrétaire de séance** : Françoise GIROD

### VOTE du TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES : nouveaux taux suite contrôle de légalité

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au vote du budget primitif 2018 et du taux des contributions directes le 11 avril 2018, la Direction Générale des Finances Publiques par le biais de la Préfecture, a fait part de la non validité des taux. La commune a voté une augmentation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties, mais il existe une règle de lien de droit commun applicable au taux de foncier non bâti communal, en effet entre l'année de vote et l'année précédente le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de taxe d'habitation. Ainsi le taux de foncier non bâti de 49,60 % voté par la commune est supérieur au taux à ne pas dépasser 47,24 % et ne peut être retenu. La commune de ce fait doit à nouveau délibérer.

N'ayant pas augmenté le taux de Taxe d'Habitation le taux voté de TFNB de 49,60 % n'est pas conforme.

Après entretien avec les services de la Préfecture et de la DGFIP, pour rester dans l'enveloppe globale du Budget, et après différentes simulations le maire propose les taux suivants :

Produit attendu

- Taxe Habitation	12,20 %		produit attendu	293 776 €
- Taxe Foncière propriétés Bâties	12,96 %		produit attendu	211 896 €
- Taxe Foncière propriété non Bâties	48,00 %		produit attendu	44 352 €
Soit un total de 550 204 € contre 546 686 € soit une différence positive de 3 338 € par rapport au vote du 11 avril 2018.				

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote les nouveaux taux des contributions directes

### DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF SUITE MODIFICATION de TAUX et VIREMENT de CREDITS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rectifier le budget par délibération modificative suite à la nouvelle délibération sur le vote des taux et d'augmenter les crédits en investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	3 338,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	3 338,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 338,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 338,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 338,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 338,00 €</b>

<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020 Dépenses imprévues	4 420,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )	4 420,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571 opération 328 : matériel roulant - voirie	0,00 €	4 420,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 420,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 420,00 €</b>	<b>4 420,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **SALLE MULTI-ACTIVITÉS : dépôt du permis de construire**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du projet de permis de construire établi par le cabinet d'architecture BEL AIR découlant des diverses réunions entre la commission en charge du dossier et le cabinet de Maîtrise d'œuvre, pour l'extension, restructuration et mise aux normes de la salle multiactivités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le dossier et autorise le maire à signer et déposer le permis de construire.

### **PROGRAMME de VOIRIE 2018 : dossier de consultation des entreprises**

Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie donne connaissance au conseil municipal du programme de voirie 2018 et du montant estimatif en découlant :

La mise en place de la signalisation de chantier pour l'ensemble de l'opération

- Gravelles le Bas – sécurisation du carrefour Chemin l'André/Route de Rignat
- Gravelles le Haut – élargissement carrefour Chemin de la Tour/Route de Rignat
- Confranchette le Haut – Réfection en bicouches Impasse vers chemin de Monthieux
- Salles – Reprofilage en enrobés vers carrefour Chemin du Pavillon / Chemin de Varambon
- Salles – Reprofilage en enrobés chemin de Varambon vers GAEC
- Le Bourg – Sécurisation du cheminement piéton entre Ecole et Salle Multiactivités
- Le Farget – Reprofilage en enrobés Chemin Maison Chêne entre Rd1075 et P.N.
- La Chapelle – Reprofilage en enrobés chemin de la Vavre (vers ferme Cordier)
- Le Mollard - Reprises chaussée chemin de l'Eperon
- Le Bourg – Réfection du parking autour de l'église
- Confranchette le Bas – Reprofilage en enrobés Chemin de Turgon
- Le Bourg – Renforcement du carrefour Montée de la Mâchurone / Chemin de Confranchette et carrefour vers monument aux morts
- Soblay – Reprofilage en enrobés route de Rappes
- Gravelles le Haut – Reprise de rive entre chaussée et bordure Chemin de la Croix de la dent
- Le Pied de la Côte – Liaison entre Chemin de la Gayette et Chemin des Gonettes
- Salles – Reprise d'accotements en bicouches chemin de la petite montagne
- Le Pied de la Côte - Busage chemin de Maison Chêne
- Le Bourg – Reprise du bord de chaussée en enrobés
- Le Mollard - Reprofilages Chemin du Poireux
- Confranchette le bas - Patte d'oie route de Turgon
- Cimetière : parking
- La réalisation de PATA sur les voiries communales et signalétiques de SAINT MARTIN DU MONT. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le dossier de consultation et autorise le maire à lancer la consultation et à procéder à leur dévolution par voie de procédure adaptée.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE : modification des statuts**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

*«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.»*

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la modification statutaire ci-dessus.

## **ACQUISITION MATÉRIEL pour MISE en ŒUVRE PLAN DÉSHÉRBAGE et autre : balayeuse, désherbeuse avec hydrocurage**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le plan de désherbage a été établi par le biais du Syndicat d'Aménagement de la Reyssouze et de ses affluents. Dans le cadre de la mise en place de ce plan différents matériels sont à acheter.

Après avoir pris connaissance des propositions, le conseil municipal décide de retenir la Sté GARRY pour l'achat des matériels suivants :

- désherbeuse avec lance à cloche Thermosphérique avec kit d'hydrocurage, coût 18 108 € H.T.
- balayeuse largeur 2m30 avec porte drapeaux, humidificateur complet 400l, coût 10 945 € H.T.
- groupe d'arrosage sur remorque 600 l 3 790 € H.T.

Soit un total H.T. de 32 843,00 € soit T.T.C. 39 411.60 €

## **TRAVAUX DIVERS**

Edna TREIBER-FERBER, maire-adjoint en charge des bâtiments, donne connaissance de l'évolution des différents travaux en cours :

⇒ appartement « sud » au-dessus de la mairie :

En cours de réalisation proposition de location à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le conseil municipal approuve la proposition du maire et fixe le montant du loyer à intervenir à la somme de 480 €. Ce logement étant toujours considéré comme logement de fonction d'instituteur, sa désaffectation sera demandée.

⇒ appartement au-dessus de l'école primaire :

Madame TREIBER-FERBER, informe le conseil municipal que la Sté GPR dans l'établissement de son devis n'a pas chiffrer la totalité de la réfection des murs du logement, cette Sté ne souhaitant plus faire les travaux, l'entreprise PETITJEAN interviendra en lieu et place.

⇒ Gîte communal :

Lors de l'état des lieux réalisé au départ du locataire une fuite a été constatée vers l'abergement de cheminée. Une entreprise sera contactée pour la réalisation de travaux en urgence.

- Sécurisation des Ecoles

Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux, informe le conseil municipal qu'une réunion de programmation aura lieu avec les deux entreprises en vue de la réalisation des travaux pendant les vacances scolaires.

- Construction du bâtiment d'activités scolaires et périscolaires

Jacques CORRETEL maire-adjoint informe le conseil municipal de l'avancement des travaux. Les travaux de terrassement sont terminés. Problèmes au niveau des fouilles, la Sté CONFLUENCE en charge de l'étude géotechnique doit donner les prescriptions nécessaires suite à l'analyse des sols.

## **COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS**

- Entreprise ORANGE

Christian FONTAINE informe le conseil municipal de la rencontre avec l'interlocuteur de la Sté ORANGE dédié aux entreprises. Les différents abonnements ont été étudiés, et suite à cet échange il est proposé de résilier différentes lignes non utilisées en vue de réaliser des économies : gîte, une ligne internet à l'école, une ligne sur les 4 lignes du standard de la mairie.

- Sapeurs Pompiers

Le maire donne connaissance au conseil municipal du compte-rendu de la réunion sur la nouvelle organisation en matière de sécurité civile :

- Suppression de tous les pieds de sirène
- Remplacement de tous les BIP

- Commission PLU

La commission s'est réunie pour l'étude du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui sera à valider lors d'un prochain conseil municipal.

- Syndicat de la Reyssouze

Jacques CORRETEL, délégué informe le conseil municipal que lors de la réunion du Syndicat, une délibération modificative du budget a été votée.

- Commission Communication

Brigitte DONGUY maire-adjoint en charge de la commission communication, informe le conseil municipal que la lettre d'infos est en cours de réalisation, bouclage prévu le vendredi 15 juin. Compte tenu de son absence, Edna TREIBER-FERBER prendra le relais.

- Commission Scolaire :

Brigitte DONGUY maire-adjoint en charge des affaires scolaires informe le conseil municipal de différents points :

- La demi-journée nettoyage du 2 juin à l'initiative des élus du conseil municipal des enfants : Belle réussite avec environ 75 participants
- Les plaquettes de peinture réalisées par les enfants ont été collectées. Elles seront assemblées sur un support et installées dans le préau de l'école primaire. Une inauguration est prévue le 30 juin.
- Rajout de 2 poubelles dans les cours des écoles, notamment en vue de faire du tri

- Site internet

Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'il n'y a plus de contrat de maintenance pour le site communal, l'hébergement est à renouveler courant août 2018, l'hébergement du nom de domaine est assuré par la Communauté d'Agglomération, l'adresse mail par la Sté MBI

- Réunion avec la Direction Générale des Finances Publiques

Christian FONTAINE donne le compte rendu de la réunion ayant eu lieu à Pont d'Ain, avec la DGFIP, les élus et les secrétaires de mairie. Il en ressort de la sollicitation des services de l'Etat d'une mise en place de la dématérialisation totale des éléments comptables et notamment de la signature électronique par l'ordonnateur via un parapheur spécifique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire informe le conseil municipal de l'opération d'enlèvement de toutes les camionnettes dits « camping-cars » stationnant sur la commune par les services de gendarmerie.

**Le Maire**  
**Laurent PAUCOD**